



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit	DICHROMATE DE POTASSIUM (0.2N)
Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)	POTASSIUM DICHROMATE; POTASSIUM BICHROMATE; POTASSIUM DICHROMATE (VI); CHROMIC ACID DIPOTASSIUM SALT; RED POTASSIUM CHROMATE; DIPOTASSIUM DICHROMATE
Code du produit	PS-0602
Formule chimique	$K_2Cr_2O_7$
Masse molaire	294.2
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
Fournisseur	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com
Téléphone urgence	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée	2026-01-16

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT

- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2
- Cancérogénicité - catégories 1B
- Mutagénicité sur les cellules germinales - catégories 1B
- Sensibilisation cutanée - catégories 1
- Sensibilisation respiratoire - catégories 1
- Toxicité pour la reproduction - catégories 1B
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - catégorie 1

PICTOGRAMMES



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger (H)

- Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
- Provoque une sévère irritation des yeux
- Peut provoquer le cancer
- Peut induire des anomalies génétiques
- Peut provoquer une allergie cutanée
- Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
- Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
- Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées

Conseils de prudence (P)

- Ne pas respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.
- Porter des gants de protection (nitrile, butyle, néoprène), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau.
- EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Garder sous clef.
- Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- Se procurer les instructions avant utilisation.
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- Porter un équipement de protection respiratoire.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Consulter un médecin en cas de malaise.

Autres dangers

NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

Santé 2
Inflammabilité 0
Réactivité 1
Spécial

SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
Dichromate de potassium	7778-50-9	1%

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Lorsqu'il est concentré, une forte exposition au produit provoque les principaux symptômes suivants: Nausée et vomissements. Diarrhée. Toux. Difficultés respiratoires. Vision brouille. Rougeurs. Réaction allergique. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser l'eau pour éteindre l'incendie.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser d'agents chimiques secs.
Produits de combustion	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de chrome.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). En cas de feu, l'eau de la solution s'évaporerait, et le produit de base comburant alimenterait le feu.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important. Couper toutes les sources d'ignition. Gardez les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin du produit déversé.
Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage	Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne PAS utiliser d'absorbants combustibles.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Oxydant puissant. Le contact avec des produits combustibles peut causer le feu. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10). Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger des rayons du soleil et de la lumière.
Méthode et équipement de manutention	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter de broyer ou chauffer le produit en présence des matériaux combustibles et organiques. Embouteiller dans le verre de préférence. Ne pas entreposer dans des récipients en métal. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Dichromate de potassium	7778-50-9	TWA	0.05mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	Carcinogène confirmé chez les humains (veut dire que l'agent est carcinogène pour les humains)			
		VEMP	0.050000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	<p>Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108.</p> <p>Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42.</p> <p>Sensibilisant</p> <p>Un effet cancérigène démontré chez l'humain</p>			
		TWA	0.025000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		C	0.100000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		TWA	0.025 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		C	0.1 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	<p>L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains.</p> <p>L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques</p>			

Origine des données	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma) Fisher Scientific
Respiratoire	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Neoprène. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Utiliser des chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. La recirculation est interdite.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Couleur	Orange
Odeur	Donnée non disponible
Seuil d'odeur	Donnée non disponible
Point de fusion et congélation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non disponible
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non disponible
Point d'éclair	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
pH	~4
Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Solubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Masse volumique et densité relative	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Caractéristiques des particules	Sans objet

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Peut réagir violemment avec les substances incompatibles. Oxydant: risque d'incendie en cas de contact avec une substance combustible ou organique.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles. Risques de feu ou d'explosion si chauffé ou broyé en présence de produits combustibles ou organiques.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les matières incompatibles. Éviter l'accumulation d'électricité statique. Chaleur, flammes et étincelles.
Matériaux incompatibles	Lorsqu'il est pur, le produit réagit avec les produits suivants: Matières organiques. Matières combustibles. Réducteurs. Poudres métalliques. Fer. Glycols. Peut former un mélange explosif avec : Hydrazine. Hydroxylamine.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de chrome. Oxydes de potassium.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

DICHROMATE DE POTASSIUM (0.2N)

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- Peau	Irritation. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- Respiration	À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- Ingestion	À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	ETA Mélange (Estimation de la toxicité aiguë) : DL50 Oral - Rat - >5000mg/kg. DL50 Cutanée - Lapin - >5000mg/kg.
CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)	ETA Mélange (Estimation de la toxicité aiguë) : CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 9.3 mg/L.

DICHROMATE DE POTASSIUM

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
- Peau	Irritation. Brûlures sévères et ulcérations des tissus.
- Respiration	Spasmes. Irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique. Oedème pulmonaire. Peut entraîner la mort.
- Ingestion	Irritation de l'oesophage et du tube digestif. Dysphagie. Douleurs abdominales. Crampes. Diarrhée. Méléna. Lésions au foie et aux reins. Soif intense. Nausées et vomissements. Collapsus circulatoire. Entérite hémorragique. Convulsions. Coma. Perte de conscience. Mort possible.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure. Dermate. Conjonctivite. Allergie respiratoire. Allergies cutanées. Douleurs dans la poitrine. Toux. Dyspnée. Laryngite. Pharyngite. Maux de tête. Vertiges. Troubles digestifs. Fatigue. Perte de poids. Perte d'appétit. Nausées et vomissements. Ulcération et perforation de la cloison nasale. Décoloration des dents. Dommages aux reins. Lésions aux poumons. Est reconnu comme agent cancérigène pour l'homme (classe 1 CIRC).
DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 67-168 mg/kg. DL50 Cutanée - Lapin - 2000mg/kg.
CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 0.09mg/L.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

DICHROMATE DE POTASSIUM (0.2N)

Écotoxicité	Donnée non-disponible.
Persistance et dégradation	Non applicable pour les substances inorganiques.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Éviter le rejet dans l'environnement.

DICHROMATE DE POTASSIUM

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: CL50 - Lepomis macrochirus - 0.131mg/L -96.0h. Mortalité NOEC - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 6 mg/l - 7.0 d. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: Mortalité NOEC - Daphnia (Daphnie) - 0.035 mg/l - 48 h. Toxicité pour les algues: CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata - 0.31 mg/l - 72 h.
Persistance et dégradation	Non applicable pour les substances inorganiques.
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 180 d. Facteur de bioconcentration (FBC): 17.4.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	N/R
Appellation réglementaire	
Classification du TMD	
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	
Indice PIU	
Dispositions particulières	

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	<ul style="list-style-type: none">- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2- Cancérogénicité - catégories 1B- Mutagénicité sur les cellules germinales - catégories 1B- Sensibilisation cutanée - catégories 1- Sensibilisation respiratoire - catégories 1- Toxicité pour la reproduction - catégories 1B- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - catégorie 1
----------------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 2026-01-16